



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1984-1985

---

29 NOVEMBRE 1984

---

## PROJET DE DECRET

POUR LES DEPENSES CULTURELLES  
EDUCATION NATIONALE,  
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1985

Matières visées par l'article 59bis, § 2, 2°, de la Constitution (1)

---

## ERRATA

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 4-IV (1984-1985) - N° 1.

Page 5, Titre IV  
Section particulière

**ART. 8**

Ajouter un quatrième alinéa :

« Les fonds et comptes sur lesquels il est  
disposé directement par les comptables qui ont  
opéré les recettes sont désignés par l'indice C. »